



## Droit à la santé partout et pour tous Egalité, proximité, solidarité

### bien travailler pour bien vivre : les enjeux de la prévention .

Le syndicat s'est emparé de la démarche travail Cgt, tous nos tracts commencent par « on veut bien soigner ! ». La lutte a payé : plus de 100 cdi, un taux de remplacement de 40 % et la réintégration de certains domaines sous traités

La Cgt revendique cette insubordination, cette rébellion pour bien travailler, quitte à désobéir aux décisions du capital

Notre syndicat a sorti un document concernant les conditions de travail, en 3 semaines, 70 réponses des salariés

La formation Chs-ct est essentielle sur le document unique, mais aussi sur les plans de prévention



- 1 **Le travail** peut être facteur de construction de soi, individuellement et collectivement.
- 2 Dans notre système, le travail est trop souvent une **source de souffrance** que nous ne pouvons accepter. La démarche de prévention est centrale
- 3 la Cgt propose de se **réapproprier le travail** en donnant la parole aux salariés pour trouver des solutions ensemble : la démarche travail
- 4 **implication de tous les acteurs** : responsabilité de l'employeur, les élus et mandatés, les médecins du travail, inspecteurs, experts, mais surtout les syndiqués et les salariés



## Travail et santé doivent se conjuguer au temps de la prévention et de la démocratie au et par le travail

La santé, c'est être capable d'assumer ses actes, de créer, d'être utile, de tisser du lien entre soi, les autres, l'environnement, d'avoir la capacité de se projeter et garder son pouvoir d'agir. Ce pouvoir, cette capacité d'agir nécessite de nouveaux droits, pour les travailleurs, pour les syndiqués, les élus et mandatés, avec notamment la question de la santé, de la sécurité et des conditions de travail). La majorité des travailleurs en sont aujourd'hui privés. L'ensemble du monde du travail doit pouvoir requestionner son travail, en gagnant des lieux, des outils et des moyens, où ces enjeux de santé doivent être posés, débattus et pris en compte, quel que soit la taille de l'entreprise.

Le travail est parfois aliénant, source de souffrance importante, mais il est aussi et surtout facteur de construction de soi, individuellement et collectivement. Dans l'activité de travail, j'éprouve mes capacités, mes limites, le sentiment de mon utilité. Dans l'acte de travail j'évalue le sens, la finalité, la qualité ou non de mon travail...

### **Santé et travail doivent se conjuguer au temps de la prévention et de la démocratie au et par le travail**

La CGT en affirmant les liens entre les enjeux du travail, de santé et l'organisation des solidarités tout au long de la vie, revendique l'urgence et la pertinence d'une approche intégrant sécurité sociale « santé » et sécurité sociale « professionnelle ».

**Sur mon lieu de travail, comment ma santé est prise en compte, respectée ?**

## **Pénibilité : Pour une prise en compte de la pénibilité qui parte de la réalité du monde du travail**

Le projet de réforme gouvernemental porte idéologiquement sa conception de la pénibilité : les salariés sont tous différents devant la santé et on ne doit prendre en compte la pénibilité qu'une fois la maladie advenue. C'est un véritable abandon pratique et idéologique d'une politique de prévention ambitieuse.

L'individualisation du compte pénibilité, une logique de seuils élevés, le refus de faire payer aux responsables des expositions le coût de ces expositions, finit par produire ses effets : l'abandon d'une politique de prévention et de réparation pour la moitié des critères d'exposition, et la prise en charge financière par l'ensemble des salariés et des entreprises, même celles qui seraient vertueuses du point de vue de la santé au travail.

**La pénibilité, comment la combattre, comment la prévenir,  
comment la réparer ?**

## Les services de santé au travail

Dans le cadre de la concertation engagée pour l'élaboration d'un projet de loi, la CGT s'est beaucoup engagée, a beaucoup travaillé, sur la sollicitation des conseillers des ministres successifs : elle a pu le faire grâce à la solidité, l'actualité et la cohérence de ses propositions. Un consensus s'est fait sur le principe que les services de santé au travail, en partenariat avec la Sécurité sociale, doivent devenir les acteurs principaux d'un dispositif de traçabilité des risques professionnels, non pas pour constater passivement les atteintes à la santé mais pour « stimuler la prévention et les actions correctrices », et que « la prévention doit s'organiser sur l'ensemble du parcours professionnel » ; comme a été retenu le principe de l'inscription dans la loi « *des missions des services de santé au travail* », alors qu'il n'était fait référence précédemment qu'au médecin du travail. Parallèlement au processus législatif qui s'est avéré long et incomplet, un gros effort a été fait dans le cadre d'une structure tripartite d'orientation et de concertation, présidée par le Ministre du Travail, le Conseil national d'orientation des conditions de travail (COCT). Il a été matérialisé notamment par la production de plans nationaux de santé au travail.

**De quels services de santé avons-nous besoin ?**



Pour plus d'information : consulter le site internet  
Comité régional Auvergne Rhône Alpes  
[www.cgtra.org](http://www.cgtra.org)